



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 juin 2009

PRUS - AVENANT SIMPLIFIÉ N°2 À LA
CONVENTION ANRU, DANS LE CADRE DU
PLAN DE RELANCE

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
15 juin 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoint :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Anne LABBE -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Frédéric GIRAUD donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Julie BIRET
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2009

DELIBERATION D20090243

ORU

PRUS - AVENANT SIMPLIFIÉ N°2 À LA CONVENTION ANRU, DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Les nouvelles orientations de la Ville de Niort sur le projet de Rénovation Urbaine et Sociale portent sur une recomposition du pôle Atlantique et sur la redéfinition du pôle enfance sur le site Erna Boinot. Ces modifications ont été présentées lors de la revue de projet du 11 septembre 2008. La suppression du Dojo et du pôle Femme famille ainsi que la restructuration complète du groupe scolaire Jean Zay ont reçu un écho favorable de l'ANRU.

Dans le même temps le plan de relance de l'Etat qui accorde à l'ANRU une enveloppe supplémentaire de 350 millions d'euros à l'échelon national a été sollicité pour le projet de Niort afin de financer les surcoûts inhérents aux opérations de la Ville et du bailleur Habitat Sud Deux-Sèvres.

Les opérations retenues sont inscrites à la matrice financière et devront faire l'objet d'un ordre de service avant le 31 décembre 2009.

Par courrier en date du 02 avril 2009, l'ANRU a signifié à la Ville de Niort, porteur du projet, sa décision de retenir le groupe scolaire Jean Zay ainsi que 2 opérations de réhabilitation de HSDS, rues Jules Siegfried et Henri Sellier le tout à hauteur de 800 000 €.

Le tableau ci-dessous donne le détail de ces différents éléments :

N°	OPÉRATIONS	MONTANT HT	NOUVEAU MONTANT HT	MONTANT TTC MATRICE	NOUVEAU MONTANT TTC	MONTANT PARTICIPATION MATRICE ANRU	NOUVEAU MONTANT PARTICIPATION ANRU	DIFFERENTIEL
E3	Groupe scolaire Jean Zay	2 886 080 €	4 948 159 €	3 451 752 €	5 917 998 €	865 824 €	1 484 448 €	618 624 €
Réha 6	9 à 15 Siegfried	326 211 €	618 579 €	344 152 €	652 601 €	86 038 €	163 150 €	77 112 €
Réha 9	24 à 28 Sellier	197 765 €	545 934 €	208 642 €	575 960 €	52 160 €	143 990 €	91 830 €
A2	Rue du Dojo	91 125 €	526 125 €	108 986 €	629 245 €	22 781 €	35 215 €	12 434 €
TOTAL						1 026 803 €	1826 803 €	800 000 €

L'ANRU versera donc une enveloppe supplémentaire de 800 000 € toutes maîtrises d'ouvrage confondues pour le projet de Rénovation Urbaine et Sociale de Niort. Cette enveloppe est ainsi répartie :

- 618 624 € pour le groupe scolaire Jean Zay
- 168 942 € pour les 2 opérations de réhabilitation de HSDS, rues Jules Siegfried et Henry Sellier
- 12 434 € pour financer « la rue du Dojo » compte tenu du surcoût constaté par rapport à l'extension et au déplacement des réseaux de chauffage.

La convention ANRU, signée le 10 mai 2007, donne la possibilité de procéder à toute modification par avenant simplifié.

Afin de contractualiser ces nouvelles modalités financières,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant simplifié n°2 et le tableau annexé de la convention ANRU, joints à la présente délibération,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer l'avenant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER